



Toulouse, le 04 septembre 2019

RÉGION ACADÉMIQUE  
OCCITANIE

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE  
MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,  
DE LA RECHERCHE  
ET DE L'INNOVATION

Laurence CICLAIRE  
Inspectrice d'Académie - Inspectrice Pédagogique Régionale,  
Directrice du CASNAV

à

Mesdames et Messieurs les Professeurs enseignant en UPE2A (allophones) ou UPS (enfants du voyage)  
s/c Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement ou IEN de circonscription.

### Objet : Lettre de rentrée du CASNAV

Chères et chers collègues,

Nous vous remercions tout d'abord pour votre engagement, tout au long de l'année, auprès des élèves à besoins éducatifs particuliers, EANA et EFIV. Votre action en classe contribue à **mettre en oeuvre une école pleinement inclusive**. Vous êtes nombreux aussi à avoir participé à la réflexion menée par le CASNAV concernant leur accueil, leur scolarisation et leur inclusion. Nous vous félicitons cette année encore pour les **résultats obtenus par vos élèves au DELF**, puisque **92,38 %** des élèves inscrits ont obtenu leur diplôme. La présence de certains d'entre vous à la journée académique de l'innovation a permis de faire la démonstration de **l'inventivité pédagogique et de la qualité des projets menés en UPE2A**. Certains d'entre eux ont été primés dans le cadre de concours académiques et nationaux.

Enfin, nous soulignons l'implication des professeurs dans l'habilitation à devenir examinateurs DELF ainsi que dans la passation de la certification FLS.

Nous tenons à saluer les nouveaux collègues entrant dans l'académie et/ou prenant en charge une Unité Pédagogique pour Elèves Allophones nouvellement Arrivés (UPE2A) ou une Unité Pédagogique Spécifique (UPS) pour les Enfants issus de Familles Itinérantes et de Voyageurs (EFIV). Nous leur souhaitons de trouver rapidement leur place dans les équipes et de retirer de l'expérience de leur métier toutes les satisfactions qu'ils peuvent en attendre.

Le CASNAV souhaite en 2019/2020 initier un **projet collaboratif** qui impliquera les UPE2A volontaires du 1<sup>er</sup> et du 2<sup>nd</sup> degré de l'Académie de Toulouse. Ce projet pédagogique portera sur l'*Odyssée* d'Homère et le personnage d'Ulysse. Nous reviendrons vers vous pour de plus amples informations.

Vous trouverez ci-dessous des informations concernant **le fonctionnement** du CASNAV et notamment **son offre de formation**. Nous allons mettre en place prochainement une « newsletter » d'information. Nous vous proposons aussi de visiter notre site, régulièrement mis à jour, qui propose informations et ressources.

**Chères et chers collègues, au nom de l'équipe du CASNAV, je vous remercie de votre engagement auprès des élèves EANA et EFIV, et je vous souhaite une excellente année scolaire.**

Laurence CICLAIRE

## CONNAITRE LE CASNAV

**Direction du CASNAV** : Laurence Ciclaire, IA-IPR de lettres (05 36 25 83 82)

**Référente voie professionnelle et lycées** : Virginie RUBIRA, IEN EG lettres/ Histoire géographie

**Secrétariat** : [casnav@ac-toulouse.fr](mailto:casnav@ac-toulouse.fr)

### EANA

- Formation et suivi des allophones du second degré

Isabelle CEVENES (83 49)

Hélène DUGROS (83 73)

- Formation et suivi des allophones du premier degré

Sophie LAPAÏAN (84 50)

José SEGURA (83 79)

### EFIV

Corinne PLEIGNET FRADIN (83 81), chargée de mission académique pour le dossier EFIV

Hélène DUGROS (83 73), chargée du suivi des EFIV du second degré

## COMMUNIQUER/S'INFORMER AVEC LE CASNAV

**Adresse** : 12, rue Mondran, 31200 Toulouse.

Vous pouvez rencontrer les formateurs ou consulter les ressources documentaires, **sur rendez-vous pris par courriel**.

N'hésitez pas à écrire au CASNAV pour toute question ou communiquer toute information concernant les EFIV et EANA.

**Le site** : <https://disciplines.ac-toulouse.fr/casnav>

Le site propose informations institutionnelles, ressources pédagogiques, propositions de séquences, productions d'élèves, liens.

**Le fil twitter** : @casnav\_toulouse

**La page Facebook** :

<https://www.facebook.com/CASNAV-de-lacad%C3%A9mie-de-Toulouse-760831114117223/>

## SE FORMER AU CASNAV

### Formation continue

Le CASNAV propose un certain nombre de formations (inscription individuelle et public désigné) dans le cadre du plan académique de formation (**Attention fin des inscriptions le 19 septembre 2019**), et intervient dans les plans départementaux de formation (PDF). Ces formations portent sur la didactique et la pédagogie du FLS, mais aussi, plus largement, sur l'accueil, la scolarisation, et l'inclusion des EANA et EFIV, destinées aux enseignants de toutes disciplines, ainsi qu'aux personnels de l'éducation nationale.

### Formations locales et à la demande

Dans le cadre de la contribution au Plan de Formation Bassin (PFB) mis en œuvre par la DAFPEN depuis la rentrée 2017, le CASNAV propose des formations à la carte sur la thématique générale de l'accompagnement et de la scolarisation des EANA et des EFIV.

Le CASNAV organise aussi à la demande d'établissements scolaires, de circonscriptions, ou d'équipes pédagogiques, des formations dans son domaine de compétence. Contenus, durée, dates et lieu sont négociés avec les formateurs du centre. Ces actions, gratuites, peuvent prendre des formes très variées selon les besoins et les contraintes des demandeurs :

- Dans le premier degré :
  - **Animations pédagogiques** : les équipes de circonscription peuvent faire appel aux formateurs du CASNAV.
  - **Formations d'Initiative Locale (FIL) école**
  - Participation à des **conseils des maîtres**.
  - **Visites d'école** à la demande des directeurs ou des IEN
- Dans le second degré
  - **Les Formations d'Initiative Locale (FIL)**. Elles s'articulent autour du projet d'établissement. Elles sont explicitement inscrites au Plan de Formation de l'Établissement (PFE). Elles ne peuvent se substituer aux formations programmées inscrites au Plan Académique de Formation.
  - **Visites-conseils en établissement**
  - **Contribution au parcours de professionnalisation des enseignants**

Le CASNAV propose au PAF deux formations destinées à **élargir le vivier de professeurs** concernant :

- **L'habilitation à la passation du DELF scolaire**
- **La certification complémentaire FLS**

Le BO n° 39 du 28 octobre 2004 rappelle que **l'objectif de cette certification complémentaire en FLS** (Français Langue Seconde) est de permettre à des enseignants de valider des compétences particulières qui ne relèvent pas du champ de leurs concours. **Il est aussi de constituer un vivier de compétences pour certains enseignements pour lesquels il n'existe pas de sections de concours de recrutement.** Pour le FLS, il s'agit de l'enseignement du français par des enseignants du premier et du second degré dans les UPE2A pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés (EANA) sans maîtrise suffisante de la langue française. Cette certification complémentaire est nécessaire pour pouvoir postuler sur un poste à profil (1<sup>er</sup> degré) ou spécifique académique (SPEA, 2<sup>nd</sup> degré) correspondant à une UPE2A.

Pour les modalités d'inscriptions et d'organisation de la certification nous invitons les enseignants à se tourner vers la DEC et le site du CASNAV.

#### **TEXTES OFFICIELS ET RESSOURCES** (téléchargeables sur le site du CASNAV)

- Les **circulaires ministérielles parues au B0 n°37 du 11 octobre 2012, concernant EANA, EFIV et les CASNAV.**
- **Les circulaires rectORAles de 2013 et les circulaires départementales.**

